Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 1/11

Révision: N°3 (02/05/2016)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Himfloor FC450N Base teintée

Code du produit : 162--163--

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Himfloor SAS (HIM France).

Adresse: 5 Rue du Groupe Manoukian - ZAC de la Clé Saint Pierre. 78996. Elancourt Cedex. France.

Téléphone: +33 (0)1 3068 6210. Fax: +33 (0)1 3068 6218.

info@himfloor.com www.himfloor.com

Service chargé des renseignements: info@himfloor.com 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: ORFILA.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :





GHS07

GHS09

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

603-074-00-8 2,2-BIS(HYDROXYPHENYL)PROPANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE

EC 240-260-4 ETHER DIGLYCIDIQUE DE L'HEXANE DIOL-1,6

EC 500-006-8 BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE

EC 270-966-8 PHENOL, METHYLSTYRENATED

Etiquetage additionnel:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

Version: N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

Date: 02/05/2016 Page 2/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(CE) 1272/2009

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: X14808 60 7		[1]	$25 \le x \% < 50$
CAS: 14808-60-7			
EC: 238-878-4			
QUARTZ			
INDEX: 603-074-00-8	GHS07, GHS09		$10 \le x \% < 25$
CAS: 25068-38-6	Wng		
EC: 500-033-5	Eye Irrit. 2, H319		
	Skin Irrit. 2, H315		
2,2-BIS(HYDROXYPHENYL)PROPANE-EPIC			
HLORHYDRINE COPOLYMERE	Aquatic Chronic 2, H411		
INDEX: 603-057-00-5	GHS07		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 100-51-6	Wng		
EC: 202-859-9	Acute Tox. 4, H332		
	Acute Tox. 4, H302		
ALCOOL BENZYLIQUE			
INDEX: X16096 31 4	GHS07		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 16096-31-4	Wng		
EC: 240-260-4	Skin Irrit. 2, H315		
	Skin Sens. 1, H317		
ETHER DIGLYCIDIQUE DE L'HEXANE	Eye Irrit. 2, H319		
DIOL-1,6	Aquatic Chronic 3, H412		
INDEX: X9003 36 5	GHS07, GHS09		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 9003-36-5	Wng		
EC: 500-006-8	Skin Irrit. 2, H315		
REACH: 01-2119454392-40	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Chronic 2, H411		
BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPIC			
HLORHYDRINE COPOLYMERE			
INDEX: X 68512 30 1	GHS07		$0 \le x \% < 2.5$
CAS: 68512-30-1	Wng		
EC: 270-966-8	Skin Irrit. 2, H315		
REACH: 01-2119555274-38-0001	Skin Sens. 1, H317		
	Aquatic Chronic 3, H412		
PHENOL, METHYLSTYRENATED			

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 3/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Pr'ecautions individuelles, 'equipement de protection et proc'edures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Version: N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 4/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: VLE-mg/m3: Notes: TMP N°:

14808-60-7 - 0.1 A - - 25

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 104.15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DMEL : 8.3 µg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 29.39 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 6.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 62.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Version: N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 5/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 8.7 mg de substance/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :









Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non concerné. Point/intervalle d'ébullition : Non précisé. Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C

Version: N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 6/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

Pression de vapeur (50°C): Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

Densité : > 1
Hydrosolubilité : Insoluble.
Point/intervalle de fusion : Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.
Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- la formation de poussières

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

Sur la base des propriétés des constituants époxydiques et des données toxicologiques relatives à des mélanges similaires, le mélange peut être un sensibilisant pour la peau et l'appareil respiratoire, de même qu'un irritant.

Les constituants de bas poids moléculaires sont irritants pour les yeux, les muqueuses, et la peau.

Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une irritation et une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

PHENOL, METHYLSTYRENATED (CAS: 68512-30-1)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de

toxicité aiguë)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (n/a): CL50 > 5 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Version : N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Date: 02/05/2016 Page 7/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

PHENOL, METHYLSTYRENATED (CAS: 68512-30-1)

Irritation: Score moyen = 5.7

Effet observé: Indice d'irritation cutanée primaire (IICP)

Espèce: Lapin

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Corrosivité : Aucun effet observé.

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Effet observé : Irritation globale Provoque une irritation cutanée. 2,3 <= Score moyen <= 4,0

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Irritation:

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Espèce : Porc de Guinée

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

PHENOL, METHYLSTYRENATED (CAS: 68512-30-1)

Espèce : Souris

Espèce : Souris

Espèce : Souris

Mutagénicité sur les cellules germinales :

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Mutagénèse (in vivo): Négatif.

Espèce : Souris

Version : N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

OCDE Ligne directrice 476 (Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de

Date: 02/05/2016 Page 8/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

mammifères)

Cancérogénicité:

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Souris

Toxicité pour la reproduction :

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Aucun effet toxique pour la reproduction

OCDE Ligne directrice 416 (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux

générations)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Par voie orale : C > 250 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Solvant naphta aromatique léger (CAS 64742-95-6): Voir la fiche toxicologique n° 106.

- Alcool benzylique (CAS 100-51-6): Voir la fiche toxicologique n° 170.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

PHENOL, METHYLSTYRENATED (CAS: 68512-30-1)

Toxicité pour les poissons : Durée d'exposition : 96 h

CL50 = 15 mg/l

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : Durée d'exposition : 48 h

CE50 = 51 mg/l Espèce : Daphnia magna

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : Durée d'exposition : 72 h

CEr50 = 25.8 mg/l

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 5.7 mg/l

Espèce : Leuciscus idus Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1.9 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 24 h

Version: N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Date: 02/05/2016 Page 9/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 1.8 mg/l

Espèce: Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée

comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

BIS(4-HYDROXYPHENYL)METHANE-EPICHLORHYDRINE COPOLYMERE (CAS: 9003-36-5)

Facteur de bioconcentration : BCF = 150

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU $\,$

UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2,2-bis(hydroxyphenyl)propane-epichlorhydrine copolymere)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 10/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	9	M6	III	9	90	5 L	274 335 375 601	E1	3	Е

Non soumis à cette réglementation si Q <= 5 1 / 5 kg (ADR 3.3.1 - DS 375)

ſ	IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
		9	-	III	5 L	F-A,S-F	274 335 969	E1

Non soumis à cette réglementation si $Q \le 51/5 \text{ kg}$ (IMDG 3.3.1 - 2.10.2.7)

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	9	-	III	964	450 L	964	450 L	A97	E1
								A158	
								A197	
	9	-	III	Y964	30 kg G	-	-	A97	E1
								A158	
								A197	

Non soumis à cette réglementation si Q <= 51/5 kg (IATA 4.4.4 - DS A197)

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

4 Bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

51 Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants (*).

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Version : N°1 (02/05/2016) Himfloor SAS (HIM France)

Himfloor FC450N Base teintée - 162--163--

Date: 02/05/2016 Page 11/11

Révision: N°3 (02/05/2016)

- Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
- hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

DMEL : Dose dérivée avec effet minimum.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation. GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.